

Compte Rendu du Comité Syndical du 25 mai 2020

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueille les délégués procède à l'appel des présents absents et excusés.

Compte tenu de la crise sanitaire le comité syndical se tient en présentiel et en visio-conférence

Etaient présents :

Messieurs, DUMONT, CHOVEL, PARIS, BOUTROY, BERAUX, CARPENTIER
Madame LEVEQUE, Messieurs, FAREZ, POULAIN, DUMINIL (suppléant de Mr PHILIPON), Mr de MONTESQUIOU, LE GOUELLEC,
COULON, BOHAIN, VEREECQUE, BONO, DUMAIRE
Madame, CLOBOURSE, Monsieur COUTTE-

Etaient absents et excusés :

Messieurs, DIDIER, JOPEK, VIET, DUMON, LAMOTTE, LERICHE, BON, PHILIPPOT, TELLIER, LAINE, DUMONET, LECLERE, VERMUE,
LEROUX, LOUVET, TORDEUX, REGAL, BUFFET, Mesdames LEBEL, ROBERT, POTEL Messieurs, GRZEZICZAK, VERZELEN, DUDEBOUT,
COLLET, LANOUILH, MUZART, SAUMONT, RIGAUD.

Etaient absents et excusés avec pouvoir :

Mr Jean-Pierre LIEFHOOUE donne pouvoir à Mr Jean-Claude BERAUX
Mr Francis MARLIER donne pouvoir à Mr Dominique CHOVEL
Mr Jacques BRICOVE donne pouvoir à Mr Elie BOUTROY

Etaient absents et représentés par les délégués suppléants :

Mr Benoit PHILIPPON représenté par son suppléant Mr DUMINIL

Soit 19 présents avec voix délibérative et 22 votants Le quorum est atteint et le comité syndical peut valablement délibérer.

Assistaient à la réunion :

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USED A, M. Stéphane LAGUILLIEZ Responsable service Energie, Mme Lucie MATHIEU
Responsable service « Communications Electroniques », Mme Lydia FERRAZ, Assistante de Direction et Mme Jessica BONE chargée
de communication

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance, M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité
Syndical Ordinaire a eu lieu 21 février 2020

Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents

Mr le Président informe les membres du Comité syndical des délibérations prises par le Bureau après le 21 février 2020 dont la
liste leur a été transmise avec la convocation du Comité syndical de ce jour.

Bureau syndical du 30 avril 2020

- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention entre l'USED A et la société OTC FLOW, Pour l'obtention et achat de certificats d'économies d'énergies.

L'ordre du jour du comité syndical de ce jour s'établit comme suit

Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 février 2020.

- Information des décisions prises par le bureau syndical depuis la réunion du 21 février 2020
- Point sur le déploiement fibre optique en date du 15/05/2020.

FINANCES

- Projet de Budget supplémentaire 2020 :
- Budget principal,
- Budget annexe communications électroniques,
- Budget annexe énergie,
- Autorisation donner à Mr le Président pour signer les contrats de prêts à hauteur de 48 millions d'euros.

ADMINISTRATIF

- Convention financière entre l'USEDA et le SMOTHD pour la commune de MAROLLES
- Vente véhicule
- Fermeture et ouverture de poste

Questions diverses.

INFORMATION COMITE SYNDICAL

⇒ POINT D'ETAPE DU DEPLOIEMENT DU FTTH AU 25 MAI 2020 :

Le Projet Très Haut Débit fut initialement lancé par le Conseil Général de l'Aisne, qui n'acceptait pas la fracture numérique, suite au refus des opérateurs privés d'investir pour un réseau fibre optique, en zone rurale en absence de rentabilité.

Depuis le 11 mars 2014 l'USEDA est le porteur unique du projet THD départemental en étroite partenariat avec le Conseil départemental Départemental.

L'USEDA déploie le réseau Très Haut débit sur la zone d'initiative publique dont le périmètre apparait en vert sur la carte ci-dessus



Zone A.M.I.I (en blanc) : Soit 59 communes représentant 26% des habitants du département de l'Aisne.

Zone d'initiative publique (en vert) : Soit 757 communes représentant 200 000 prises en 2013 réactualisées à 207 000 prises (après réalisation des études détaillées).

Sept ans pour construire le réseau : **2016-2022.**

Délégation de service public (affermo-concessive) 30 ans : **2015-2045.**

■ **Le financement du projet est finalisé : montant travaux 295 millions € HT soit 1 475 € la prise**

1. Montant travaux 295 millions d'Euros HT, soit 1475 € la prise.
2. Europe : 11 millions d'Euros
3. Etat (Fonds National pour la Société Numérique) : 74 millions d'Euros
 - a. 1ère phase 2015-2020 qui a fait l'objet de la demande de cofinancement FSN, et obtenu l'accord favorable du Premier Ministre, le 24 juin 2015 (décision n°2015-THD-04) ;
 - b. 2ème phase (2021-2022) qui a fait l'objet d'un accord du Premier Ministre le 31 décembre 2019.
4. Région : 13 millions d'Euros
5. Département : 22,5 millions d'Euros
6. Aisne THD : 28,5 millions d'Euros
7. USDA (communes et EPCI) : 146 millions d'Euros

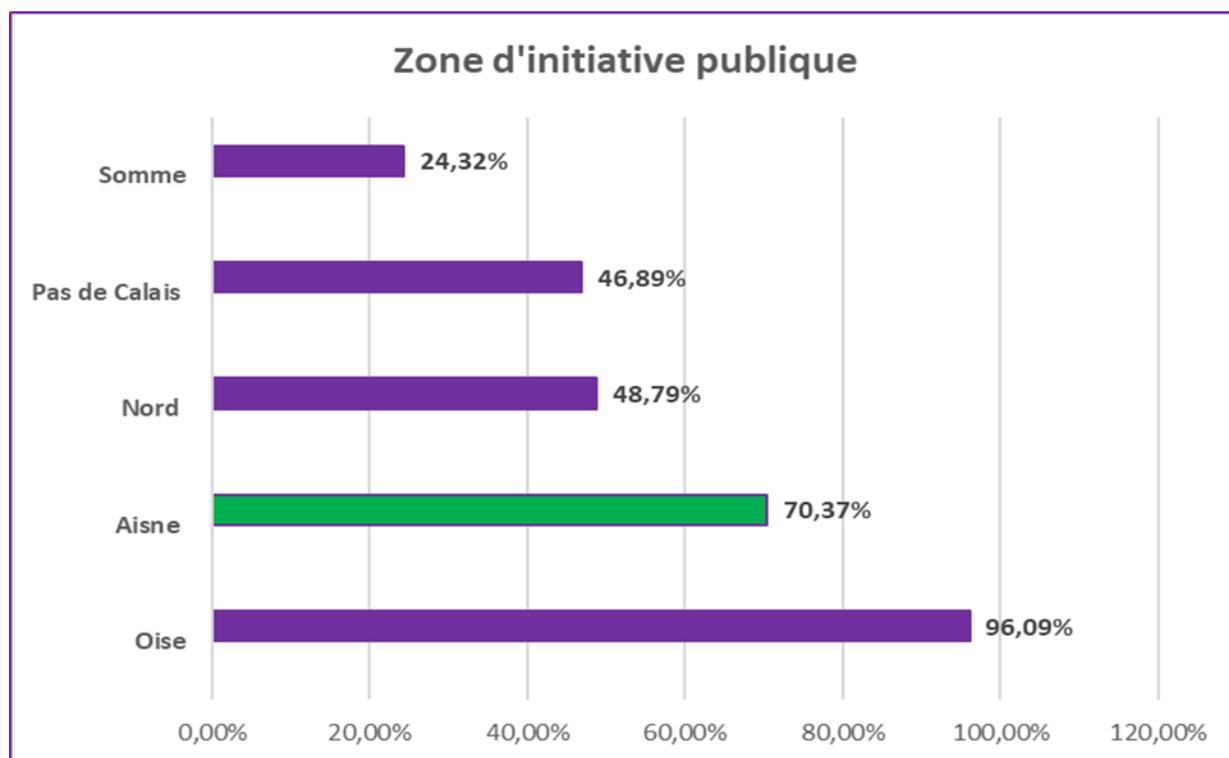
Début travaux janvier 2016.

Planning de déploiement :

- Mai 2020 : 157 000 prises FTTH compte tenu des conditions sanitaires actuelles le jalon sera atteint fin juin 2020
- Décembre 2020 : 170 000 prises FTTH
- Au plus tard décembre 2022 : 200 000 prises

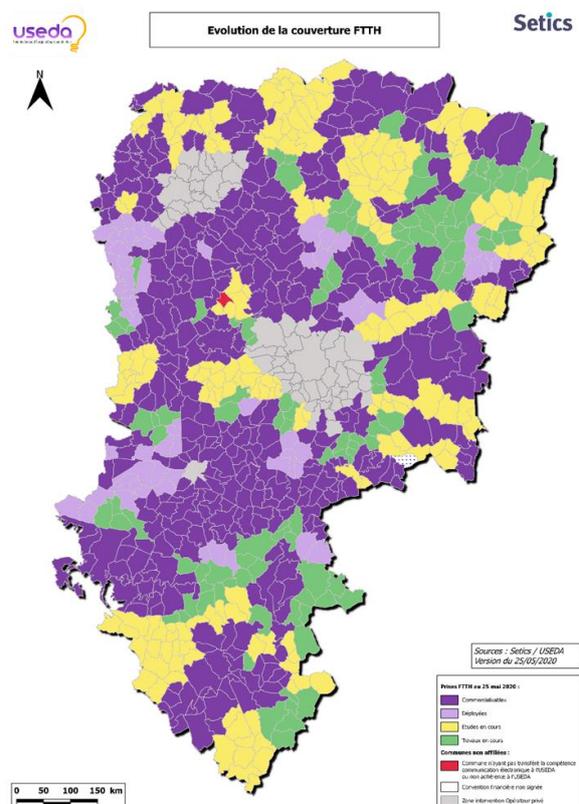
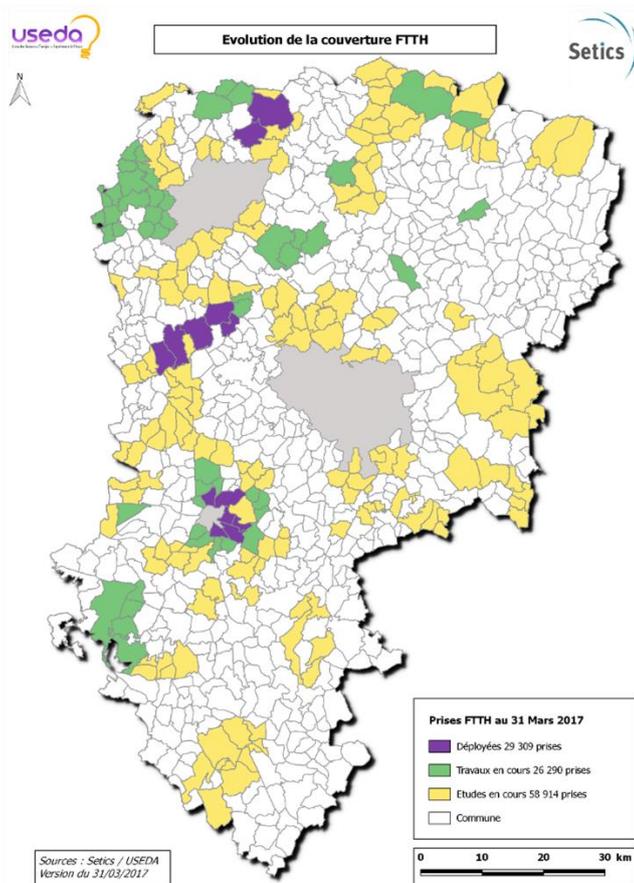
Au 24/05/2020, 151 000 prises de raccordables soit 75.5 % des prises de la zone d'initiative publique.

Au 4ième trimestre 2019 l'Aisne est le deuxième département pour le déploiement de la fibre dans la région HAUT de France.



Etat du déploiement au 31 mars 2017

Etat du déploiement au 25 mai 2020



■ Commercialisation

Conformément aux obligations réglementaires nationales, le réseau d'initiative publique de l'USEDA : "RAISO" est ouvert à tous les fournisseurs d'accès à Internet. Chacun d'eux est libre de définir sa stratégie commerciale. L'USEDA encourage tous les opérateurs à venir exploiter son réseau via son délégataire qui le commercialise : la société AISNE THD.

Sept opérateurs sont présents sur la totalité du « RAISO » :

- KNET
- NORDNET
- OZONE
- VITIS
- CORIOLIS
- TELWAN
- WE ACCESS GROUP

On note l'arrivée progressive et cadencée de BOUYGUES TELECOM de SFR de FREE d'ORANGE

Au 25 mai 2020 440 communes commercialisées. Le taux de pénétration (nombre d'abonnés et de commandes fermes/nombre de locaux équipés) atteint 36.82 %. 86 communes ont un taux supérieur 50 %.

■ Pré raccordement

Pose anticipée de la Prise Terminale Optique (P.T.O.) par l'USEDA, sans engagement à souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès Internet, avant la commercialisation.

A ce jour 6 000 pré-raccordements réalisés.

Accélération de l'opération en raison des retours négatifs des raccordements réalisés en mode STOC (Sous-Traitance à l'Opérateur Commercial) et en mode O.I. (Opérateur d'Immeuble, délégataire de l'USEDA).

A partir de l'été 2020 : extension de l'opération aux prises commercialisées.

■ Conclusions

Les objectifs dépassés :

151 100 locaux éligibles à la fibre (75,5 % de la zone publique)

51 100 prises commercialisées

Forte attractivité pour les fournisseurs d'accès Internet.

Le projet répond à une véritable attente du territoire.

⇒ PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL

Le budget principal supplémentaire est présenté par le président Daniel DUMONT en voici la synthèse.

Pour rappel, le budget principal supplémentaire est établi toutes taxes comprises.

Budget principal supplémentaire 2020					
Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractère général	117 000,00 €	.013	Atténuation de charges	0,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	70	Revenus de gestion courante	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00 €	74	Dotations et participations des communes	300 000,00 €
			75	Autres produits de gestion courantes	350 000,00 €
				produit exceptionnel	1 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		124 000,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement		651 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	8 317,68 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		132 317,68 €			
.023	Virement à la section d'investissement	3 507 000,00 €		Excédent antérieur reporté	2 988 317,68 €
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 507 000,00 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		3 639 317,68 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		3 639 317,68 €

Section d'investissement

Dépenses		Total	Recettes		Total
23	Immobilisations en cours	4 942 500,00 €	1312	Subventions Investissement	2 599 200,00 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	143 701,99 €	1641	Dotation FCTVA	200 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		5 086 201,99 €	Total des recettes réelles d'investissement		2 799 200,00 €
	opération pour compte de tiers	0,00 €		Opération pour compte de tiers	0,00 €
	RAR Dépenses investissement 2019	36 639 924,00 €		RAR recettes investissement 2019	33 424 819,00 €
	Résultat d'investissement reporté	6 901 051,90 €		Excédent fonctionnement capitalisé	8 536 327,89 €
	Opération d'ordre de TVA	3 984 134,00 €		Virement section de fonctionnement	3 507 000,00 €
	rRemboursement TVA	5 000,00 €		Opération d'ordre de TVA	3 984 134,00 €
				Immobilisations financières	364 831,00 €
Total des dépenses d'investissement t cumulées		52 616 311,89 €	Total des dépenses d'investissement cumulées		52 616 311,89 €

Le Président présente les sections de fonctionnement et d'investissement du projet de budget supplémentaire 2020 de l'USEDA propose aux membres du comité syndical d'adopter ce projet de budget supplémentaire 2020 par chapitre.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget supplémentaire 2020 au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement pour les montants suivants :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	3 639 317,68	651 000,00
Résultat de fonctionnement reporté		2 988 317,68
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 639 317,68	3 639 317,68
Investissement	9 075 335,99	19 191 492,89
Restes à réaliser de l'exercice précédent	36 639 924,00	33 424 819,00
Résultat d'investissement reporté	6 901 051,90	
TOTAL INVESTISSEMENT	52 616 311,89	52 616 311,89
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	56 255 629,57	56 255 629,57

Le budget principal supplémentaire a été adopté à l'unanimité par 22 voix.

⇒ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le budget supplémentaire communications électroniques est présenté par le président Daniel DUMONT en voici la synthèse

Pour rappel, le compte administratif budget annexe communications électroniques ci-après est établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractère général	1 003 500,00 €	.012	Produit des services	780 000,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	74	Dotations et participations des communes	33 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		1 009 500,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement		813 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles				
.022	dépenses imprévues	45 013,74 €	.042	Amortissement subvention	150 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 054 513,74 €			
.023	Virement à la section d'investissement	950 000,00 €		Excédent antérieur reporté	1 191 513,74 €
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	150 000,00 €			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 100 000,00 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		2 154 513,74 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		2 154 513,74 €

Section d'investissement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
23	Immobilisations en cours	29 021 000,00 €	1312	Subventions Investissement	4 000 000,00 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	141 564,36 €	1641	Emprunt	22 371 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		29 162 564,36 €	Total des recettes réelles d'investissement		26 371 000,00 €
	RAR dépenses investissement 2019	43 446 727,00 €		RAR recettes investissement 2019	21 468 686,00 €
				Excédent investissement reporté	23 819 605,36 €
				virement section de fonctionnement	950 000,00 €
13912	Subventions transférées	150 000,00 €		Amortissement	150 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		150 000,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 100 000,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		72 759 291,36 €	Total des dépenses d'investissement cumulées		72 759 291,36 €

Le Président présente les sections de fonctionnement et d'investissement du projet de budget supplémentaire 2020 Communications Electroniques de l'USEDA et propose aux membres du comité syndical d'adopter ce projet de budget supplémentaire 2020 par chapitre,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget supplémentaire 2020 au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement pour les montants suivants.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	2 154 513,74	963 000,00
Résultat de fonctionnement reporté		1 191 513,74
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 154 513,74	2 154 513,74
Investissement	29 312 564,36	27 471 000,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	43 446 727,00	21 468 686,00
Résultat d'investissement reporté		23 819 605,36
TOTAL INVESTISSEMENT	72 759 291,36	72 759 291,36
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	74 913 805,10	74 913 805,10

Le budget supplémentaire communications électroniques a été adopté à l'unanimité par 22 voix.

⇒ BUDGET SUPPLEMENTAIRE ENERGIE

Le budget supplémentaire Energie est présenté par le président Daniel DUMONT en voici la synthèse

Pour rappel, le compte administratif budget annexe Energie ci-après est établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractère général	18 117,00 €	.012	Produit des services	0,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	73	Ventes diverses	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations des communes	0,00 €
			75	Autres produit de gestion courantes(Redevances R1 et R2	18 500,00 €
Total des dépenses de gestion courante		18 117,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement		18 500,00 €
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	2	Excédent antérieur reporté	517,99 €
.022	dépenses imprévues	900,99 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 017,99 €			
.023	Virement à la section d'investissem	0,00 €			
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissemen	0,00 €			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		19 017,99 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		19 017,99 €

Le Président présente les sections de fonctionnement et d'investissement du projet de budget supplémentaire 2020 Energie de l'USEDA et propose aux membres du comité syndical d'adopter ce projet de budget supplémentaire 2020 par chapitre,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget supplémentaire 2020 au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement pour les montants suivants.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Fonctionnement</u>	19 017,99	18 500,00
Résultat de fonctionnement reporté		517,99
TOTAL FONCTIONNEMENT	19 017,99	19 017,99
<hr/>		
<u>Investissement</u>	0,00	0,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00
<hr/>		
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	19 017,99 €	19 017,99 €

Budget supplémentaire Energie a été adopté à l'unanimité par 22 voix.

⇒ **EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE DEPLOIEMENT THD DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE.
PROGRAMME 2020**

IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de financer le déploiement du très haut débit dans le département de l'Aisne – Programme 2020, il y a lieu de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : A1
- Montant du contrat de prêt : 8 000 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2040 :

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 8 000 000,00 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/06/2020, en une fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 1,22%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tous ou partie du montant capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président à contracter l'emprunt de 8 000 000.00 € auprès de la Banque Postale et de signer les documents correspondants à cette opération.

⇒ **UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE DEPLOIEMENT THD DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE.
PROGRAMME 2020**

IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de financer le déploiement du très haut débit dans le département de l'Aisne – Programme 2020, il y a lieu de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : A1
- Montant du contrat de prêt : 10 000 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2040 :

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 10 000 000,00 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/06/2020, en une fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 1,22%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tous ou partie du montant capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré,

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Président à contracter l'emprunt de 10 000 000.00 € auprès de la Banque Postale et de signer les documents correspondants à cette opération

Il y a 33 présents et 39 votants

⇒ EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE POUR LE DÉPLOIEMENT THD DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AINES -PROGRAMME 2020.

IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de financer le déploiement du très haut débit dans le département de l'Aisne – Programme 2020, il y a lieu de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : 15 000 000,00 €
- Durée du prêt : 20 ans
- Taux fixe : 1,38 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : constant du capital
- Commission d'engagement : 15 000,00 €

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré.

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Président à contracter l'emprunt de 15 000 000.00 € auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France et de signer les documents correspondants à cette opération.

⇒ EMPRUNT AUPRES DU CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST POUR LE DÉPLOIEMENT THD DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AINES -PROGRAMME 2020

IL Y A 18 PRESENTS ET 21 VOTANTS

MONSIEUR PATRICK DUMAIRE A QUITTE LA SEMAINE

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de financer le déploiement du très haut débit dans le département de l'Aisne – Programme 2020, il y a lieu de contracter un emprunt auprès du Crédit agricole du Nord Est dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : 15 000 000,00 €
- Durée du prêt : 20 ans
- Taux fixe : 1,29 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : constant du capital
- Commission d'engagement : 7 500,00 €

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ouvrir le budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

- d'autoriser Mr le Président à contracter auprès du Crédit Agricole du Nord Est de Reims un emprunt pour le déploiement du très haut débit d'un montant de 15 000 000,00 € et de signer tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin toutes délégations utiles à Mr DUMONT, Président de l'USEDA pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation des clauses spécifiques à l'utilisation de l'enveloppe BEI ainsi que toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- de prendre l'engagement au nom de l'USEDA, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

**⇒ CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'USEDA ET LE SYNDICAT DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE DE L'OISE (SMOTHD), POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAROLLES.
IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS**

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical le projet de convention financière entre l'USEDA et le Syndicat du déploiement de la fibre de l'Oise (SMOTHD) pour la réalisation du déploiement d'un réseau très haut débit sur la commune de MAROLLES

Le SMOTHD a prévu de déployer 350 prises FTTH sur le territoire de la commune de MAROLLES qui est membre de l'USEDA.

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

-autorise Mr le Président à signer la convention entre l'USEDA, et le syndicat du déploiement de la fibre de l'Oise (SMOTHD)

**⇒ SUPPRESSION DE POSTE
IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté :

Sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs de l'USEDA, il convient de supprimer le poste suivant :

- Rédacteur.

Le Comité Syndical à l'unanimité décide :

Après avis du Comité Technique Paritaire (CTP), de supprimer l'emploi nommé ci-dessus

**⇒ CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE.
IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS**

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ☐ d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
- ☐ d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- ☐ que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juin 2020.

⇒ VENTE DE VEHICULE

IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS

VU LES ARTICLES L.2241-1 ET L.2122-21 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ;

Considérant que le Comité Syndical est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à l'USEDA ;

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à procéder à la mise en vente du véhicule suivant : SEAT ATECA immatriculé FA 274 GG pour un montant de 14 500 €.
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la vente.

Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention FSN

(Fonds National pour la société numérique)

Volet 2

Et convention portant avenant aux conventions générales et spécifiques volet 1

Dans le cadre du déploiement du très haut débit dans le département de l'Aisne entre la caisse des dépôts et l'USEDA.

IL Y A 19 PRESENTS ET 22 VOTANTS

Monsieur le Président de l'USEDA rappelle aux membres du comité syndical que l'USEDA a signé avec le Fonds National pour la Société numérique, une convention pour un financement du déploiement du réseau très haut débit dans le département de l'Aisne, volet 1.

En conformité avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) actualisé le 8 février 2016, qui est de déployer en complémentarité avec la desserte de la zone AMII, un réseau de communications électroniques à très haut débit.

Le Président indique aux membres du Comité syndical qu'un second dossier « Poursuite de l'aménagement numérique THD – volet 2 (2022-2022) » a été déposé dans le cadre de l'appel à projets « FSN – réseaux d'initiative publique - PFTHD », et validé par le Comité d'engagement du 15 novembre 2019.

Par courrier en date du 31 décembre 2019, le Premier ministre a informé le Président de l'USEDA de la décision de l'Etat d'allouer à ce dossier FSN Volet 2 une subvention d'un montant maximal de 22 830 000 euros.

Pour la mise en œuvre du financement du FSN, pour la deuxième phase, une convention liant l'USEDA et la Caisse des Dépôts en sa qualité de Gestionnaire du fond FSN sera établie.

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :

-autorise Mr le Président à signer la convention spécifique Volet 2, et les conventions portant avenant aux conventions générale et spécifique Volet 1

QUESTIONS DIVERSES

Il n'a pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 15h30.

Fait à Laon, le 26 mai 2020

**Le Président de l'USEDA
Daniel DUMONT**

